Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris

3 avenue de la Division Leclerc

94260 FRESNES

Extension de l'administration Centre pénitentiaire de Osny Pontoise

Chemin Vert - Route d'Ennery

95520 OSNY

Lot N°02 PLACO - FAUX PLAFONDS - PEINTURE ET SOL - FAIENCE

Atelier MARO
7 Impasse de la Sacommane
13016 MARSEILLE

Sommaire

PLACO - FAUX PLAFONDS - PEINTURE ET SOL - FAIENCE 4

02.1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4
02.1.1 GENERALITES 4
02.1.1.1 Préambule 4
02.1.1.1 1 Connaissance du projet 4
02.1.1.2 Objet et connaissance des travaux 4
02.1.1.2 1 Description succincte des travaux 4
02.1.1.3 Obligation de l'entrepreneur 4
02.1.1.3 1 Obligation de résultat 4
02.1.1.4 Documents Techniques Contractuels 5
02.1.1.4 1 DOCUMENTS TECHNIQUES - TEXTES REGLEMENTAIRES 5
02.1.1.5 Documents fournis par l'entreprise 5
02.1.1.5.1 DOSSIER D'EXECUTION : 5
02.1.1.5.1 1 Contenu du dossier d'exécution 5
02.1.1.5.1 2 Plans d'exécution 5
02.1.1.5.1 3 Visa du dossier d'exécution. 5
02.1.1.5.2 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES : 5
02.1.1.5.2 1 Dossier des ouvrages exécutés. 5
02.1.1.6 Préliminaires 6
02.1.1.6.1 RECEPTION DES SUPPORTS : 6
02.1.1.6.1 1 Réception des subjectiles 6
02.1.1.6.2 TEINTES 6
02.1.1.6.2 1 Répartition des teintes 6
02.1.1.6.3 SURFACES TEMOINS 6
02.1.1.6.3 1 Surfaces témoins 6
02.1.1.7 Travaux préparatoires 6
02.1.1.7.1 TRAVAUX AVANT MISE EN PEINTURE : 6
02.1.1.7.1 1 Travaux préparatoires 6
02.1.1.7.1 2 Couches primaires 7
02.1.1.7.1 3 Couches d'impressions 7
02.1.1.7.1 4 Rebouchages 7
02.1.1.7.1 5 Dégrossissages 7
02.1.1.7.1 6 Imprégnations 7
02.1.1.7.1 7 Enduisages 7
02.1.1.8 Préparation des subjectiles peintures 7
02.1.1.8.1 TRAVAUX SUIVANT SUBJECTILES NEUFS 7
02.1.1.8.1 1 Subjectiles plâtre et plaques à épiderme cartonné 7
02.1.1.8.1 2 Subjectiles à base de liants hydrauliques 8
02.1.1.8.1 3 Subjectiles bois et dérivés de bois 9
02.1.1.8.1 4 Travaux préparatoires sur métaux non ferreux 10
02.1.1.8.1 5 Travaux préparatoires sur métaux ferreux 10
02.1.1.8.1 6 Travaux d'apprêt sur subjectiles métalliques 11
02.1.1.8.2 TRAVAUX SUIVANT SUBJECTILES ANCIENS 11
02.1.1.8.2 1 Travaux sur subjectiles anciens non peints 11
02.1.1.8.2 2 Anciens fonds de revêtements à la colle ou assimilés 11
02.1.1.8.2 3 Cas particuliers 12

02.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 13
02.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER 13
02.2.1 1 Généralités 13
02.2.1 2 Evacuation des gravois 13
02.2.2 PLATRERIE 13
02.2.2.1 POSE DE MENUISERIES - COORDINATION 13
02.2.2.1 1 Pose de menuiseries intérieures 13
02.2.2.1 2 Trait de niveau 13
02.2.2.2 PLAFONDS 13
02.2.2.2 1 Habillage des rives de trémies 13
02.2.2.2 2 Plafonds PRF REI 60 sous charpente métallique 13
02.2.2.2 3 Habillage Châssis de désenfumage 13
02.2.2.3 DOUBLAGES 14

Sommaire

02.2.2.3 1 Etanchéité à l'air 14
02.2.2.3 2 Contre cloison non isolante CF 1H 14
02.2.2.3 3 Contre cloison non isolante 14
02.2.2.3 4 Plus values pour plaques hydrofuge 14
02.2.2.4 CLOISONS 14
02.2.2.4 1 Cloisons sur ossature métallique de 98/48 courbe 14
02.2.2.4 2 Cloisons sur ossature métallique de 98/48 15
02.2.2.4 3 Plus value pour plaques hydrofuge 15
02.2.2.5 OUVRAGES DIVERS 15
02.2.2.5 1 Conduits de désenfumage verticaux 15
02.2.2.5 2 Gaines techniques CF 1H 16
02.2.2.5 3 Coffres verticaux 16
02.2.2.5 4 Coffres horizontaux - Soffites 16
02.2.2.5 5 Habillage en plaques de plâtre collées 16
02.2.2.5 6 Habillage en plaques de plâtre collées sur tableaux et voussures 16
02.2.2.5 7 Raccords divers 16
02.2.3 PLAFONDS SUSPENDUS 17
02.2.3 1 Plafond en dalles 600 x 1200 laine de bois ossature semi encastrée 17
02.2.3 2 Plafond acoustique bord droit aw = 1 17
02.2.3 3 Dépose et repose de plafonds 17
02.2.4 MENUISERIES INTERIEURES 18
02.2.4.1 BLOC PORTE 18
02.2.4.1.1 AME PLEINE 18
02.2.4.1.1 1 Bloc porte 1 vantail 28 dB - Repère P1 18
02.2.4.1.1 2 Bloc porte 1 vantail CF ½h - Repère P2 18
02.2.4.1.1 3 Bloc porte 1 vantail CF ½h - Repère P3 18
02.2.4.1.1 4 Bloc porte tiercé CF ½h - Repère P4 19
02.2.4.1.1 5 Bloc porte 2 vantaux CF ½h - Repère P6 19
02.2.4.1.1 6 Bloc porte 1 vantail sans cylindre - Repère P7 19
02.2.4.1.1 7 Bloc porte 1 vantail à condamnation - Repère P8 19
02.2.4.1.1 8 Bloc porte 1 vantail à condamnation PMR - Repère P9 19
02.2.4.1.1 9 Bloc porte tiercé CF ½h - Repère P10 19
02.2.4.2 PLACARDS 20
02.2.4.2 1 Façade de placard technique 20
02.2.4.3 CHASSIS VITRE 20
02.2.4.3 1 Châssis fixe 35 dB - Repère P5 20
02.2.4.4 OUVRAGES DIVERS 20
02.2.4.4 1 Meuble cuisine 20
02.2.4.4 2 Butoirs de porte alu 20
02.2.4.4 3 Trappes de visite CF 1h - 41 dB 20
02.2.4.4 4 Plinthes sapin 10x100 21
02.2.4.4 5 Raccords plinthes à l'identique de existantes 21
02.2.4.4 6 Habillages courants 21
02.2.4.4 7 Signalétique informative par plaques alu 21
02.2.4.4 8 Remise des clés 21
02.2.5 PEINTURE 21
02.2.5.1 PEINTURE INTERIEURE 21
02.2.5.1 1 Peinture satinée sur murs 21
02.2.5.1 2 Peinture sur bois 22
02.2.5.1 3 Peinture sur métaux 22
02.2.5.1 4 Peinture sur PVC 22
02.2.5.2 OUVRAGES DIVERS 22
02.2.5.2 1 Joint acrylique 22
02.2.5.3 NETTOYAGE 22
02.2.5.3 1 Nettoyage général 22
02.2.6 SOLS SOUPLES - FAIENCE 23
02.2.6.1 PREPARATION DES SUPPORTS 23
02.2.6.1 1 Ragréage P3 sur sol existant 23
02.2.6.1 2 Ragréage sur sol bois 23
02.2.6.2 SOLS PVC 23

Sommaire

02.2.6.2 1 Sols souples en lés U3 P3 ---- 23
02.2.6.2 2 Remontée de sol souple en plinthe ---- 24
02.2.6.3 SOLS LINOLEUM ---- 24
02.2.6.3 1 Linoléum en lés ---- 24
02.2.6.4 FAIENCE ---- 24
02.2.6.4 1 Faïence 5 x 5 couleur ---- 24
02.2.6.4 2 Faïence 10 x 10 couleur ---- 25
02.2.6.5 DIVERS ---- 25
02.2.6.5 1 Barres de seuils alu ou laiton vissée ---- 25

PLACO - FAUX PLAFONDS - PEINTURE ET SOL - FAIENCE

02.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

02.1.1 GENERALITES

02.1.1.1 Préambule

02.1.1.1 1 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en oeuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

02.1.1.2 Objet et connaissance des travaux

02.1.1.2 1 Description succincte des travaux

Le présent Descriptif a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux **pour l'extension de l'administration à la Maison d'Arrêt d'OSNY PONTOISE - Chemin vert à OSNY (95476).**

L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.

02.1.1.3 Obligation de l'entrepreneur

02.1.1.3 1 Obligation de résultat

L'Entrepreneur exécute, comme étant inclus dans son prix, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages complets de la description des ouvrages, dans le respect de l'obligation de résultat définie dans le présent dossier, et en coordination avec l'ensemble des entreprises titulaires des marchés dont les ouvrages viennent en interface avec les ouvrages décrits ci-après.
L'obligation de résultat est définie par le présent document.

Pour la réalisation de ces ouvrages, l'Entrepreneur est tenu de respecter les dispositions techniques, géométriques et architecturales de tous les documents, leurs annexes et dans les plans. Les techniques et travaux nécessaires à l'achèvement parfait des ouvrages et dont la définition est omise dans le dossier, sont mis en oeuvre par l'Entrepreneur dans le respect des obligations de résultat et des normes en vigueur. Les plans joints au dossier marché représentent graphiquement les principes constructifs, structurels et architecturaux, en complément au présent document. Ils constituent la définition architecturale des éléments des ouvrages, à laquelle l'Entrepreneur est tenu de se conformer : paramètres géométriques, formes et dimensions, continuités et alignements, aspect des parties visibles. Ces plans sont des plans guides et ne font pas office de plans d'exécution. Les définitions techniques détaillées qu'ils contiennent et qui vont au-delà des principes exposés dans les chapitres "Description des ouvrages" ne sont qu'indicatives.

L'Entrepreneur du présent lot doit se reporter impérativement aux pièces générales du marché et ses annexes et aux documents particuliers de chacun des lots, et en avoir une parfaite connaissance.

02.1.1.4 # Documents Techniques Contractuels

02.1.1.4 1 ## DOCUMENTS TECHNIQUES - TEXTES REGLEMENTAIRES

Les matériaux et matériels, ainsi que leur mise en oeuvre devront satisfaire aux prescriptions des textes et réglementation en vigueur et en particulier :

Réglementation générale :

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.
Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa vigilance,
- sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'Entreprise.

Les travaux ne relevant pas des DTU, faisant partie des techniques non traditionnelles seront exécutés conformément aux Cahiers des Charges des fabricants et avis techniques du C.S.T.B.

02.1.1.5 # Documents fournis par l'entreprise

02.1.1.5.1 ## DOSSIER D'EXECUTION :

02.1.1.5.1 1 ### Contenu du dossier d'exécution

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage,
- Les procédures de fabrication, de montage des échafaudages,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en oeuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Oeuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels aller-retour.

02.1.1.5.1 2 ### Plans d'exécution

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprennent les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.
L'ensemble des détails d'assemblages est représenté avec, pour chaque assemblage, la totalité des pièces dessinées à l'échelle ainsi que les éléments contigus mis en oeuvre par d'autres lots. Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Oeuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés,
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état,
- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

02.1.1.5.1 3 ### Visa du dossier d'exécution.

L'Entrepreneur doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Oeuvre. Ce dossier peut être remis par étapes, suivant un calendrier approuvé au préalable par la Maîtrise d'Oeuvre à la condition qu'à chaque étape, les plans présentés soient cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

02.1.1.5.2 ## DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES :

02.1.1.5.2 1 ### Dossier des ouvrages exécutés.

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour,
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages,
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

...Suite de "02.1.1.5.2 1 Dossier des ouvrages exécutés...."

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

02.1.1.6 # Préliminaires

02.1.1.6.1 ## RECEPTION DES SUPPORTS :

02.1.1.6.1 1 ### Réception des subjectiles

Il appartient à l'entreprise de réceptionner, avant exécution de ses ouvrages, les différents supports livrés par les différents corps d'état. Si ceux-ci ne sont pas conformes aux DTU, il lui appartient d'en informer le maître d'oeuvre avant le début de ses travaux. Les travaux de mise aux normes étant à la charge du corps d'état ayant livré le subjectile.Mais le fait d'entre- prendre ses travaux sans réserve implique l'acceptation des supports par le présent lot et celui-ci ne pourrait arguer d'une méconnaissance des documents et ne pourrait demander une quelconque modification de son prix.

02.1.1.6.2 ## TEINTES

02.1.1.6.2 1 ### Répartition des teintes

La Maîtrise d'Oeuvre se réserve le choix des teintes et n'entraînant pas de supplément sur le prix quelles que soient les teintes choisies, avec ou sans polychromie. L'entreprise a, à sa charge tous les rechampissages en découlant.

02.1.1.6.3 ## SURFACES TEMOINS

02.1.1.6.3 1 ### Surfaces témoins

La maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'éxédent 2 m². D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils seront en nombre suffisant pour permettre de fixer le choix du Maître d'oeuvre. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

02.1.1.7 # Travaux préparatoires

02.1.1.7.1 ## TRAVAUX AVANT MISE EN PEINTURE :

Les travaux avant mise en peinture rendent le subjectile apte à l'application des produits de peinture. Ils sont déterminés suivant la nature et l'état de surface du subjectile, en fonction des prescriptions de l'état de finition et de la nature des produits de peinture.
Parmi les travaux avant peinture, on distingue :

- les travaux préparatoires ;
- les travaux d'apprêts.

02.1.1.7.1 1 ### Travaux préparatoires

Ces travaux ne peuvent en aucun cas se substituer aux opérations de remise en état des subjectiles non conformes aux définitions de la norme. Ils comprennent notamment selon la nature du subjectile :

- les dégraissages ;
- le décapage des métaux oxydés ;
- le dépolissage ;
- l'enlèvement de la rouille ;
- l'élimination de la calamine (sur la métallerie de bâtiment, elle ne peut s'effectuer qu'en atelier) ;
- l'égrenage ;
- le ponçage à sec ;
- le brossage ;
- l'époussetage ;
- le décapage pour repeindre ;
- le lavage à l'eau sous pression ou à la vapeur ;
- le détapissage ;
- le grattage ;
- les lessivages ;
- l'élimination de détrempe (colles) et de cires, etc. ;
- la décontamination des subjectiles.

02.1.1.7.1 2 **Couches primaires**

Leur fonction est anticorrosive sur métaux et/ou d'accrochage pour la couche suivante.

02.1.1.7.1 3 **Couches d'impressions**

Elles ont des rôles différents mais toutes ont la fonction d'accrochage. Il existe plusieurs types d'impressions :

a) isolante. Elle constitue à la surface du subjectile une pellicule continue s'opposant au transfert de matières et à l'apparition de taches telles que : bistre, crayons gras, bitume, etc., ou constitue un obstacle inerte entre un subjectile et un produit incompatible.

b) hydrofuge. Elle apporte un complément de résistance à la pénétration de l'eau de ruissellement.

c) neutralisante. Elle s'oppose à l'action d'agents chimiques incompatibles avec les produits de finition, sans être isolante.

d) fixante (durcissante et pénétrante). Elle s'applique sur des fonds superficiellement pulvérulents et/ou sensibles à la détrempe à l'eau. Elle pénètre dans le matériau en durcissant sa surface de façon à permettre un état de finition satisfaisant.

e) régulatrice d'absorption ou régulatrice de fonds. Elle facilite la régularité d'application du film de peinture.

f) impressions spéciales. Elles tendent à satisfaire à certaines conditions d'application particulières.

02.1.1.7.1 4 **Rebouchages**

Opération discontinue destinée à faire disparaître les petites cavités des subjectiles (bois, plâtre, plaques de plâtre).

02.1.1.7.1 5 **Dégrossissages**

Opération discontinue à exécuter sur subjectiles maçonnerie pour atténuer les désaffleurs des balèvres ou de joints. Le dégrossissage est limité par les possibilités de rechargement à l'enduit de peinture (c'est-à-dire jusqu'à 5 mm d'épaisseur).

02.1.1.7.1 6 **Imprégnations**

Ces travaux qui s'exécutent sur subjectiles bois et assimilés ne relèvent pas de ce document.

02.1.1.7.1 7 **Enduisages**

Ils peuvent s'exécuter sur tous les subjectiles. Les opérations d'enduisage ont pour but, en dehors des opérations de rebouchage et de dégrossissage, de corriger les défauts de surface de façon complète et continue pour que, l'enduisage terminé, le subjectile présente une surface uniforme, compatible avec l'état de finition recherché. L'enduisage en travaux extérieurs ne s'exécute que sur prescription spéciale.

L'application des enduits se fait manuellement ou mécaniquement. On distingue quatre types courants d'enduisages :

a) enduisage de ratissage. Préparation sommaire des surfaces, constituant un bouche-porage par l'application d'une seule passe superficielle d'enduit. Il s'exécute sur bois ou sur enduit de plâtre coupé, offrant une bonne planéité. Le subjectile peut être visible, par transparence, sur la quasi-totalité de sa surface.

b) enduisage non repassé. L'enduisage non repassé comporte une couche continue d'enduit appliqué en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit et des irrégularités de surface.

c) enduisage repassé. L'enduisage repassé s'effectue en deux passes avec ponçage ou égrenage entre passes pour parvenir à un état de surface bien dressé. Ce type d'enduisage conduit à une opacification complète.

d) enduisage non repassé de finition. Il s'exécute sur un enduit repassé dans le cas d'une finition A sur béton et enduit ciment uniquement.

e) enduisage structuré. Les reliefs et l'aspect de l'enduisage structuré sont variables, ils dépendent du procédé de mise en oeuvre. Les documents particuliers du marché doivent préciser le type de décor recherché. L'aspect de cet enduisage peut être : pommelé, gouttelette, etc.

02.1.1.8 **Préparation des subjectiles peintures**

02.1.1.8.1 **TRAVAUX SUIVANT SUBJECTILES NEUFS**

02.1.1.8.1 1 **Subjectiles plâtre et plaques à épiderme cartonné**

Enduits en plâtre, plaques de plâtre, carreaux et tout produit à parement plâtre et plaques à épiderme cartonné.

Les travaux préparatoires sont :

- Egrenage. L'égrenage a pour but d'éliminer les grains ou petites projections qui subsistent en surface des plâtres neufs et que l'époussetage ne peut enlever. L'égrenage s'exécute à sec, le matériau étant

...Suite de "02.1.1.8.1 1 Subjectiles plâtre et plaques à épiderme cartonné..."

sec à l'aide d'un couteau ou d'une lame à enduire ou d'un riflard. L'égrenage est exécuté de façon à ne pas blesser le support. L'égrenage doit être suivi d'un passage à la brosse dure avant enduisage pour les finitions B et A sur éléments de plâtre lisse et ouvrages en staff.
- Epoussetage. L'époussetage a pour but de faire disparaître du support les matériaux pulvérulents ou la poussière. Il constitue un complément de l'égrenage. Il s'exécute exclusivement sur fond sec à la brosse à épousseter. Il est inefficace sur subjectile humide.
- Impression fixante et pénétrante. Une couche d'impression durcissante et pénétrante doit être appliquée avant l'exécution des travaux d'enduit, de rebouchage, de peinture, sauf dans le cas de supports à revêtir d'un enduit gras ou d'un enduit applicable sur supports non imprimés. Pour les supports plâtre très durs et non pulvérulents ainsi que le staff, il faut utiliser une impression d'accrochage. La couche d'impression pénétrante et fixante s'exécute sur enduits de plâtre poreux et carreaux de plâtre à parement lisse. Cette impression ne peut transformer par exemple un plâtre manuel tendre, c'est-à-dire de dureté shore C inférieur à 40 en plâtre de qualité. Elle assure l'accrochage de la peinture sur le support. Elle est exécutée avec un produit compatible avec la nature du subjectile et le type de revêtement de peinture.
- Impression des plaques de plâtre à parement cartonné.
- Rebouchage. Le rebouchage est précédé d'un égrenage et d'un époussetage. Le rebouchage s'effectue avec des mastics ou enduits compatibles avec le support et les produits de peintures à appliquer. S'il y a incompatibilité avec le support, une impression précède l'application du produit de rebouchage. Le rebouchage peut s'effectuer en plusieurs opérations successives. Les enduits de rebouchage doivent être complètement secs et durcis en profondeur avant la poursuite des travaux. Le rebouchage sec et dur est toujours suivi d'un ponçage complété par un époussetage. Ce rebouchage est limité par les possibilités de rechargement de l'enduit de peinture. La correction des imperfections plus importantes relève des travaux de plâtrerie.
- Enduisage. Il ne s'exécute qu'en travaux intérieurs :
 - Enduisage de ratissage. Il ne s'exécute que sur plâtre coupé.
 - Enduisage non repassé. Il s'exécute en une seule passe sur plâtre coupé ou plâtre lissé imprimé ou non.
 - Enduisage repassé.Il s'exécute sur plâtre coupé et lissé imprimé ou non en deux passes avec ponçage et époussetage entre passes.
 - Enduisage structuré. Il s'exécute sur plâtre coupé ou lissé imprimé ou non. Les produits à utiliser sont ceux décrits dans la norme. Aucun désaffleurement supérieur à 1 mm ne doit apparaître au droit des joints de deux plaques de plâtre adjacentes.

02.1.1.8.1 2

Subjectiles à base de liants hydrauliques

Brossage.
Il s'exécute à la brosse dure et à sec pour enlever les parties pulvérulentes ou insuffisamment adhérentes.

Epoussetage.
Il s'exécute sur fond sec pour éliminer les parties pulvérulentes et la poussière à la brosse douce. En extérieur, le lavage au jet avec ruissellement peut donner un résultat comparable à l'époussetage. Le meulage ébavurage, qui n'est pas du ressort du peintre, consiste à éliminer les balèvres, projections de ciment, boursouflures, rejets de colle. Cette opération est toujours complétée par un époussetage.

Egrenage.
L'égrenage s'exécute au riflard pour éliminer les salissures de toutes natures que l'époussetage ne peut enlever. Il s'exécute toujours à sec sur support sec. L'égrenage ne doit pas avoir pour but de procéder à l'enlèvement des salissures occasionnées par les autres corps d'état.

Dégrossissage du bullage.
Les bulles réparties en surface sur le subjectile sont comblées par dégrossissage. Le dégrossissage s'exécute quand la surface des nuages de bulles est égale ou inférieure à 25 % de la surface du subjectile. Le dégrossissage intéresse l'ensemble des zones comportant du bullage. Il n'est jamais un rebouchage bulle par bulle. Le dégrossissage du bullage, des balèvres et des joints entre éléments préfabriqués ne s'exécute qu'à l'intérieur.

Pour obtenir une amélioration de l'aspect du support, des travaux d'apprêt complémentaires sont nécessaires tels que : rebouchage partiel, enduit de lissage en plein. Ces travaux ne sont exécutés que sur prescription spéciale et nécessitent l'exécution d'une surface de référence.
L'adhérence des ragréages ou enduits doit être au moins égale à 0,3 MPa (3 bar).

Dégrossissage des balèvres.
Les balèvres sont rattrapées par dégrossissage dans la limite de un mètre linéaire par mètre carré et pour un décalage de ± 3 mm maximum. Il s'exécute avant enduisage. Le rattrapage de niveau s'exécute en queue de billard pour une distance n'excédant pas 0,30 m de l'axe de la balèvre. Les balèvres sont occasionnées par les décalages de niveau existant entre les panneaux de coffrage qui provoquent un creux accompagné souvent d'une saillie. La saillie étant abattue par le maçon, il subsiste le creux en forme de feuillure.
Les balèvres excédant les prescriptions ci-avant ne sont pas du ressort du peintre. Le dégrossissage est limité par les possibilités de rechargement à l'enduit de peinture. La correction des imperfections plus importantes relève de la maçonnerie telles que :

...Suite de "02.1.1.8.1 2 Subjectiles à base de liants hydrauliques..."

a) les épaufrures de linteaux, appuis de fenêtres, bordures de dalles béton, angles rentrants ou saillants de maçonnerie de béton ;

b) le rebouchage de trous d'ancrage des joints de panneaux préfabriqués, de gaine pour passages de canalisations ;

c) les trous ou fissures consécutifs à l'exécution de travaux d'étanchéité, les nids de gravillons.

Les joints creux entre éléments préfabriqués sont dégrossis dans les limites maximales pour la largeur 15 mm , pour la profondeur : 6 mm. La longueur totale de joint au mètre carré ne doit pas excéder 1 m. Les joints en surépaisseur doivent être meulés avant l'intervention du peintre.

Impressions.

Les subjectiles maçonnerie doivent recevoir avant l'application de certaines peintures ou enduits, une couche d'impression appropriée pour améliorer l'adhérence, pour la préservation contre les taches, etc., sauf dans le cas de supports non imprimés revêtus d'un enduit garnissant, d'un enduit enrichi en liant organique insaponifiable : "enduit de résine".

Une impression fixante et pénétrante doit être appliquée avant exécution des travaux d'enduisage et de rebouchage sur les enduits de liants hydrauliques ou de chaux, tendres ou pulvérulents en surface.

Enduisages.

Les enduisages de préparation extérieurs ne s'exécutent que selon la norme NF P 84-404 (Référence DTU 42.1). En travaux intérieurs, les enduits à utiliser sont définis au paragraphe 3.2.2 de la norme.

02.1.1.8.1 3 Subjectiles bois et dérivés de bois

Brossage.

Il s'exécute à sec à la brosse dure. Il peut permettre d'éliminer les dépôts de plâtre ou de mortier sur les menuiseries bois mais conformément au paragraphe 3.2 de la norme NF P 74-201-2 (CCS), cette intervention ne fait pas partie des travaux de l'entrepreneur de peinture. L'emploi de brosse métallique est à proscrire.

Ponçage.

Il s'exécute à sec et au papier abrasif pour éliminer toutes les échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après impression. Ce ponçage concerne les bois déjà rabotés ou poncés et les panneaux.

Epoussetage.

Il est exécuté après ponçage pour éliminer poussières et sciures.

Impression.

L'impression a pour but de s'opposer à la pénétration de l'eau en phase liquide tout en laissant passer la vapeur d'eau. L'exécution de l'impression par le peintre ne constitue pas une acceptation sans réserve du support, article 4 de la norme NF P 74-201-2 (CCS). Dans le cas de parcloses, celles-ci sont imprimées, ainsi que les feuillures, avant livraison au peintre, voir NF P 23-201 (Référence DTU 36.1).

Dans tous les cas, la finition extérieure ne pourra être considérée indépendamment de la finition des faces internes. Il est impératif pour des menuiseries de mettre soit le même produit et le même nombre de couches en extérieur et en intérieur, soit mettre en intérieur un produit plus imperméable à la vapeur d'eau que celui appliqué à l'extérieur. Il pourra être parfois nécessaire de mettre le système le plus imperméable sur la face extérieure (exemple : climat tropical). L'impression doit être exécutée sur les six faces (sauf pour les chants supérieur et inférieur des portes intérieures des pièces sèches), en atelier ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries, conformément aux normes NF P 23-201 et NF P 21-204.

a) Impression isolante. Elle constitue un écran de protection du revêtement de peinture contre les migrations d'huiles et résines contenues dans le bois.

b) Lasure. L'impression peut être faite avec une lasure.

Quelques essences feuillues dures à zones poreuses marquées ne permettent d'obtenir avec des lasures que des finitions de durée médiocre. Ce type d'application doit être évité dans ce cas. Les lasures font l'objet de la norme T 72-081.

c) Impression pour bois à vernir. Elle constitue l'accrochage. Elle s'exécute avec le vernis dilué ou avec un produit spécial pour impression. L'application en est soignée et la surface du subjectile sera entièrement revêtue d'une couche uniforme. Elle est obligatoirement suivie d'un ponçage et d'un essuyage.

Rebouchage au mastic.

Il a pour but de rectifier les défauts d'aspect avant mise en peinture ou vernissage. Il s'exécute à l'aide de mastic compatible.

Enduisage.

Il ne s'exécute qu'en intérieur, après impression.. On distingue l'enduit non repassé, l'enduit repassé et l'enduit structuré. L'enduisage en extérieur non visé par ce document ne s'exécute que sur prescription spéciale. Le bouche-porage ne s'exécute que pour des travaux intérieurs. Il comble les pores du bois sans donner de surépaisseur. Il s'exécute couramment avec un produit adapté, coloré ou non, suivi après séchage, d'un ponçage à sec ou à l'eau. l'enduisage peut être avantageusement remplacé par un ponçage sur vernis encore frais, suivi, après séchage, d'un ponçage à sec ou à l'eau.

02.1.1.8.1 4

Travaux préparatoires sur métaux non ferreux

Aluminium et alliages non anodisés.
Un dégraissage doit être exécuté à l'aide de solvant chloré ou d'une solution détergente à pH neutre. Le dégraissage est suivi d'un essuyage soigné et complété par une élimination des éventuels produits d'oxydation et l'application d'une peinture primaire adaptée. La préparation peut être complétée par dépolissage ou dérochage (création d'une rugosité de surface).

-Cuivre et alliage de cuivre :
a) dégraissage.
Les subjectiles doivent être soigneusement dégraissés, avant tout travail de peinture, par le même procédé que l'aluminium. Le vert-de-gris recouvrant les subjectiles cuivre est décapé jusqu'à totale disparition. Le décapage s'effectue à la toile émeri ou au papier abrasif. Il est suivi d'un nettoyage au tampon imbibé d'eau ammoniaquée, d'un lavage à l'eau et d'un essuyage. On traite de la même façon les supports suivants :

- laitons,
- maillechort,
- cupro-nickel,
- bronze,
- bronze d'aluminium.

b) décapage du poli de cuivre.
Il s'effectue avec un abrasif approprié suivi d'un lavage et d'un essuyage soigné.

Zinc.
Les subjectiles neufs doivent être dégraissés (lessivages dégraissants et rinçages ou dégraissages par solvant). Les subjectiles oxydés sont décapés à la brosse de chiendent ou si besoin, à la brosse métallique sans griffer le zinc, avant d'être dégraissés et rincés, ou par projection d'abrasif. Avant peinture, il est recommandé d'appliquer une couche de peinture primaire adaptée, afin d'améliorer l'accrochage de la couche de peinture d'aspect ou anticorrosive , sauf emploi de peinture d'aspect ou anticorrosive à accrochage direct spécialement prévu à cet effet.

02.1.1.8.1 5

Travaux préparatoires sur métaux ferreux

Menuiseries et métallerie (serrurerie) de bâtiment et structures métalliques. Ces ouvrages sont livrés au peintre exempts de rouille et de calamine au degré de soin 21/2 et revêtus d'une couche de primaire antirouille.

Elimination totale ou partielle de la calamine (et de la rouille). Elle est obtenue par projection d'abrasifs :

a) au degré de soin 2 1/2 correspondant à l'appellation "décapage très soigné" ;
b) au degré de soin 3 correspondant à l'appellation "décapage à blanc".

Le degré de soin 3 apporte une rugosité nécessaire à certaines peintures primaires. Il est indispensable pour les travaux de métallisation.
La rouille peu adhérente peut être éliminée par brossage à la brosse métallique (manuelle ou mécanique). La rouille épaisse peut être enlevée par martelage et piquage (manuels ou mécaniques) suivis d'un brossage à la brosse métallique.

Primaire d'atelier.
Il doit être appliqué immédiatement après l'opération de décalaminage. Il s'agit d'une peinture spécifiquement formulée et annoncée par son fabricant, comme apte à :

a) assurer une fonction anticorrosion pendant une durée d'exposition aux intempéries maximale de six mois ;

b) constituer à elle seule (c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de la redoubler par une nouvelle couche d'un primaire appliqué par le peintre) la première couche du système anticorrosion. La fiche descriptive doit faire apparaître, conformément au fascicule de documentation T 30-807, les caractéristiques suivantes : définition, domaine d'emploi, nature du liant, des principaux pigments, mode de mise en oeuvre (trempé, brosse, pistolet, etc.), consommations, épaisseurs, recouvrement, compatibilités. Les éléments revêtus du primaire d'atelier, livrés sur le chantier depuis plus de trois mois, six mois pour les grenaillés prépeints en atmosphère rurale devront faire l'objet d'une vérification de leurs caractéristiques mécaniques et d'anticorrosion à partir de la fiche descriptive du primaire employé. Dans ce cas, l'entreprise de peinture contrôlera les surfaces traitées, en vérifiant par sondages :

c) le comportement du primaire par un essai de quadrillage selon la norme NF T 30-038 répondant à la classe 2 minimum ;

d) les épaisseurs déposées selon la norme NF T 30-124 (décembre 1991).

Subjectiles ferreux galvanisés ou métallisés.
Les subjectiles galvanisés neufs doivent être dégraissés et éventuellement dérochés. Les subjectiles métallisés neufs seront ponctuellement nettoyés en fonction du type de salissure ; le dégraissage se fera sur des parties localisées. Le dérochage est interdit. Les subjectiles accidentellement oxydés sont décapés à la brosse métallique ou par projection d'abrasif sous faible pression.
Avant peinture sur subjectile métallisé, il est recommandé d'appliquer une couche de peinture primaire adaptée, afin d'améliorer l'accrochage de la couche d'aspect ou anticorrosive à accrochage direct spécialement prévu à cet effet.

02.1.1.8.1 6 **Travaux d'apprêt sur subjectiles métalliques**

La couche primaire doit contenir des pigments inhibiteurs de corrosion et être compatible avec la couche de recouvrement (famille chimique et délai de recouvrement). Peintures primaires adaptées. La peinture primaire réactive doit contenir des pigments, un liant et des éléments entrant en combinaison avec le support métallique pour assurer l'accrochage du système de peinture. Un masticage éventuel sera exécuté préalablement sur les chants, trous de vis, etc.

02.1.1.8.2 **TRAVAUX SUIVANT SUBJECTILES ANCIENS**

02.1.1.8.2 1 **Travaux sur subjectiles anciens non peints**

Ils comprennent :

a) le lessivage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau claire sur fonds exempts de graisse ;

b) le lessivage à l'eau chaude avec dégraissant alcalin sur fonds gras ;

c) le lessivage à la lessive très diluée sur anciens fonds laqués ou vernis.

02.1.1.8.2 2 **Anciens fonds de revêtements à la colle ou assimilés**

L'enlèvement s'effectue par lavage à l'eau, en utilisant l'éponge ou la brosse douce, les parties adhérentes s'enlevant au grattoir.
Le séchage à coeur du support doit être complet avant application d'un autre revêtement.

Décapage pour repeindre.
Les anciens fonds mal adhérents incompatibles avec les revêtements à appliquer seront éliminés par décapage. Les différents types de décapages sont les suivants :

a) mécanique à la meule ou au disque par exemple ;

b) chimique, aux solvants gélifiés ou aux décapants alcalins.

Les décapants chimiques employés doivent être compatibles avec le support. Ce type de décapage doit être suivi d'un rinçage abondant et d'un séchage complet ;

c) thermique : les vieux fonds de peinture faïencés ou cloqués sont ramollis à la flamme et éliminés par grattage au grattoir affilé.

Le brûlage ne doit pas attaquer le support ;

d) par projection d'eau à haute pression.

e) par projection d'abrasif fin.

Détapissage.
Avant peinture, les anciens papiers de tentures doivent être enlevés par détrempe, grattage, arrachage, décapage ou par utilisation de produits du commerce suivie d'un rinçage si nécessaire. Le subjectile mis à nu devra être totalement sec avant poursuite des travaux. Ces travaux peuvent être exécutés manuellement ou mécaniquement.

Egrenage, grattage.
Il doit faire disparaître les parties cloquées ou mal adhérentes. Cette opération est ponctuelle. Elle s'exécute à sec. Un égrenage ne remplace pas un décapage, notamment dans le cas de peintures cloquées.

Ponçage à sec.
Il s'exécute sur tous supports.

Rebouchage et masticage.
Destinés à faire disparaître les principales cavités, ils ne sont pas suivis d'un enduisage. Ils s'exécutent avec tout type d'enduit ou de mastic compatible.

- Enduisage. Destiné à corriger les défauts d'aspect, qui subsistent après le rebouchage, selon les prescriptions du marché. On distingue :

a) l'enduit non repassé ;

b) l'enduit repassé ;

c) l'enduit structuré.

Préparation des supports anciens métalliques.
Les supports non démontables seront préparés par tout moyen approprié : piquage, grattage, brossage et dépoussiérage, etc. Dans le cas de supports démontables, il convient de se référer à la préparation des supports neufs. Sur dérogation du maître d'ouvrage, ces éléments peuvent néanmoins être traités sur place par piquage, grattage, brossage et dépoussiérage (par exemple : persiennes).

Epoussetage.
Cette opération est nécessaire pour permettre la bonne adhérence des diverses couches de produits de peinture en éliminant les poussières de chantier et celles provenant des opérations de décapage, ponçage, etc. et autres similaires. Elle se pratique par brossage. Le lavage est interdit.

02.1.1.8.2 3

Cas particuliers

Cas particuliers non visés par la présente norme. Les systèmes de peinture ne sont pas faits pour résister aux dilatations et retraits des matériaux et aux fissures qu'ils engendrent. Les rebouchages de fissures à caractère d'étanchéité ne sont pas du ressort de ce document. Pour les fissures extérieures, il convient de se reporter par exemple à la norme NF P 84-404 (Référence DTU 42.1). Les supports fissurés peuvent être marouflés en plein.

Raccords entre matériaux différents.
Pour limiter les fissurations apparentes, il peut être procédé à la pose de bandes de calicot, de tissu naturel ou synthétique à cheval sur le raccord. Cette armature est noyée dans la couche d'apprêt. Cette opération est quelquefois désignée marouflage. Elle s'exécute sur prescriptions spéciales.

Fissures.
Les fissures de peu d'importance sur matériaux stabilisés sont traitées dans le cadre.

Réparation des bétons.
La réparation des bétons ne relève pas de la présente norme. Il convient de se référer par exemple à la norme NF P 84-404 (Référence DTU 42.1).

02.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

02.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

02.2.1 1 Généralités

L'Entrepreneur fera son affaire personnelle des accès et zones de chantier nécessaires à ses travaux.
L'entrepreneur devra inclure à son offre toutes les prescriptions du coordonnateur SPS.

02.2.1 2 Evacuation des gravois

L'entrepreneur devra l'enlèvement de ses gravois journaliers, compris le nettoyage de chantier.
Aucun stockage de gravois ne sera accepté sur le chantier.

02.2.2 PLATRERIE

02.2.2.1 POSE DE MENUISERIES - COORDINATION

02.2.2.1 1 Pose de menuiseries intérieures

La pose des blocs portes incorporés aux cloisons est à prévoir par le présent lot, la fourniture est à la charge du lot menuiserie intérieure, ainsi que les trappes de visite, bâtis cadre divers et autres ouvrages analogues.
Le présent lot devra donc, forfaitairement, l'incorporation, la pose et le réglage de ces ouvrages qui lui seront fournis par le lot Menuiserie.

Le lot Menuiserie devra vérifier l'aplomb et l'implantation des blocs portes avant montage des cloisons.
Les huisseries seront en bois brut apparent. L'entrepreneur du présent lot doit la pose de protection mousse sur les huisseries des portes de fort passage.

02.2.2.1 2 Trait de niveau

Après exécution du complexe isothermique, le trait de niveau sera reporté sur les murs au pourtour de chaque pièce par le présent lot.

02.2.2.2 PLAFONDS

02.2.2.2 1 Habillage des rives de trémies

Habillage des rives de trémies en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique.

Traitement des joints de plaque par bandes et enduit spécial.

Localisation :
• cage d'escalier créée entre le R+1 et R+2.

02.2.2.2 2 Plafonds PRF REI 60 sous charpente métallique

Plafond réalisé suivant système PRF de chez BPBPLACO ou équivalent comprenant cornière périphérique, fourrures PRF Stil F530 en acier galvanisé compris suspentes, entretoises en acier galvanisé, deux plaques Placoflam BA13.

Traitement des joints de plaque par bandes et enduit spécial.

Mise en oeuvre suivant DTU 25.41, PV RS 16-039 et préconisations du fabricant.

02.2.2.2 3 Habillage Châssis de désenfumage

Habillage de châssis de désenfumage en plaques de plâtre en plaques de plâtre de 13 mm dépaisseur M1 sur ossature métallique type profilé F 530 fixée sur ossature secondaire à la charge du présent lot.
Durée CF de la paroi : 1h00
Prévoir remontée de l'isolation sur les plafonds sur toute la hauteur du puits de désenfumage.
Traitement des joints de plaque par bandes et enduit spécial.

Localisation :
• au droit des châssis de désenfumage déplacés au R+1,
• au droit des châssis de toit du niveau créé.

02.2.2.3

DOUBLAGES

02.2.2.3 1

Etanchéité à l'air

Membrane d'étanchéité à l'air type membrane Vario Xtra Isover ou équivalent.
Traitement des joints et pénétrations spécifiques.
Mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant et DTA 20/14-318_V2.

02.2.2.3 2

Contre cloison non isolante CF 1H

Contre cloison composée de rails et montant de 48 en acier galvanisé, écartement et doublage des montants en fonction de la hauteur de la cloison, 2 plaques de plâtre cartonnées BA18S sur une face.
Fixation intermédiaires sur les montants suivant nécessité.

Finition des joints par bandes et enduit spécial.

Bandes armées sur angles saillants.

Interposition d'un film polyéthylène (100 microns minimum) et de largeur suffisante pour dépasser d'au moins 2 cm le sol fini + 2 cordons de joint de mastic parallèles sur les bords du rail ou 1 joint central en mousse imprégnée disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol.

Mise en oeuvre selon DTU 25.41 et avis technique du fabricant.

Localisation :
• doublage des murs extérieurs en ossature métallique,
• doublages des refends intérieurs porteurs en ossature métallique aux 2 faces.

02.2.2.3 3

Contre cloison non isolante

Contre cloison composée de rails et montant de 48 en acier galvanisé, écartement et doublage des montants en fonction de la hauteur de la cloison, 1 plaque de plâtre cartonnée BA18S sur une face.
Fixation intermédiaires sur les montants suivant nécessité.

Finition des joints par bandes et enduit spécial.

Bandes armées sur angles saillants.

Interposition d'un film polyéthylène (100 microns minimum) et de largeur suffisante pour dépasser d'au moins 2 cm le sol fini + 2 cordons de joint de mastic parallèles sur les bords du rail ou 1 joint central en mousse imprégnée disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol.

Mise en oeuvre selon DTU 25.41 et avis technique du fabricant.

Localisation :
RDC
• bouchage de la porte au droit de la cage ascenseur créée.
R+1
• doublage des puits de désenfumage.

02.2.2.3 4

Plus values pour plaques hydrofuge

Plus value pour plaques avec âme et parements hydrofugés.

Localisation :
• sanitaires et WC.

02.2.2.4

CLOISONS

02.2.2.4 1

Cloisons sur ossature métallique de 98/48 courbe

Cloison de 98 mm d'épaisseur composée de deux plaques de plâtre cartonnées de 13 mm par face.
Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux.
Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
Largeur de l'ossature 48 mm, entraxe montants suivant hauteur de cloison.
Bandes armées sur les angles saillants.
Incorporation de feutre isolant en panneaux semi-rigides ép. 45 mm.
Renforts incorporés dans les panneaux lors du montage au droit des appareils sanitaires selon détails fourni par le plombier.
Semelles PVC en périphérie des locaux humides.

Classement feu des plaques de plâtre : M1

...Suite de "02.2.2.4 1 Cloisons sur ossature métallique de 98/48 courbe..."

Classement feu de l'isolant : M1

Caractéristique acoustique : Rw (C ; Ctr : 49 (-2 ; -8)
Caractéristiques feu : CF 1h

Les cloisons seront montées toute hauteur.

Mise en œuvre suivant le DTU 25.41 et avis technique du fabricant.

Localisation :
R+1
• suivant plan dans existant.

02.2.2.4 2 **Cloisons sur ossature métallique de 98/48**

Cloison de 98 mm d'épaisseur composée de deux plaques de plâtre cartonnées de 13 mm par face.
Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux.
Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
Largeur de l'ossature 48 mm, entraxe montants suivant hauteur de cloison.
Bandes armées sur les angles saillants.
Incorporation de feutre isolant en panneaux semi-rigides de laine minérale ép. 45 mm.
Renforts incorporés dans les panneaux lors du montage au droit des appareils sanitaires selon détails fourni par le plombier.
Interposition d'un film polyéthylène (100 microns minimum) et de largeur suffisante pour dépasser d'au moins 2 cm le sol fini + 2 cordons de joint de mastic parrallèles sur les bords du rail ou 1 joint central en mousse imprégnée disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol.

Classement feu des plaques de plâtre : M1
Classement feu de l'isolant : M1

Caractéristique acoustique : Rw (C ; Ctr : 49 (-2 ; -8)
Caractéristiques feu : CF 1h

Les cloisons seront montées toute hauteur.

Mise en œuvre suivant le DTU 25.41 et avis technique du fabricant.

Localisation :
R+1
• suivant plan dans existant.
R+2
• suivant plan architecte.

02.2.2.4 3 **Plus value pour plaques hydrofuge**

Plus value pour plaques avec âme et parements hydrofugés.

Localisation :
• sanitaires et WC.

02.2.2.5 **OUVRAGES DIVERS**

02.2.2.5 1 **Conduits de désenfumage verticaux**

Conduits en plaques de silicate de calcium classe A1 avec label CE type PROMATECT®-L500 Promat ou équivalent.
Masse volumique moyenne 500 kg /m3, montées à joints décalés (sans couvre-joints) ou par emboîtement de tronçons (avec couvre-joints), testées aux sollicitations sismiques et répondant aux normes européennes EN 1366-1 et EN1366-8.
Durée CF des parois : 1h
Epaisseur des plaques suivant calculs de l'Entreprise.
Plaques vissées ou agrafées entre elles après double encollage des chants à la colle type PROMACOL®-S ou K84 (classement de réaction au feu A1).
Les conduits seront filants sur toute la hauteur.
L'étanchéité au niveau des traversées sera assurée par de la laine de roche ou de la mousse PROMAFOAM®-C+ des talons et contre-talons en PROMATECT®-L500.
Une reprise de charge sera réalisée par une cornière ou un talon en PROMATECT®-L500.
La mise en œuvre sera conforme au procès-verbal de référence et aux recommandations du fabricant.

Localisation :
• prolongement des gaines de désenfumage du R+1 jusqu'en toiture terrasse du R+2.

02.2.2.5 2 **Gaines techniques CF 1H**

2 plaques BA 18S vissés sur ossature métallique compris renforts complémentaires et toutes sujétions de mise en œuvre pour façon de gaines techniques.
Nature des plaques à l'identique de celles des cloisons ou doublages de chaque local (standard ou hydrofuge).
Isolation par 70 mm de laine minéral en panneaux semi rigides.
Finition des joints par bandes et enduit spécial.
Durée Cf : 1H
Isolation acoustique : R_A = 47 dB
Mise en œuvre selon avis technique C.S.T.B. et recommandations du fabricant.

Localisation :
• suivant plan architecte et BET Fluides.

02.2.2.5 3 **Coffres verticaux**

Plaques de plâtre cartonnées de 18 mm d'épaisseur vissées sur ossature métallique compris renforts complémentaires et toutes sujétions de mise en œuvre pour habillage de gaines et canalisations.
Nature des plaques à l'identique de celles des cloisons ou doublages de chaque local.
Isolation par 45 mm de laine de verre en panneaux semi rigides.
Enrobage des descentes EP par laine minérale.
Finition des joints par bandes et enduit spécial.

Mise en œuvre selon avis technique C.S.T.B. et recommandations du fabricant.

Localisation :
• descentes EP,
• décompression de chute,
• pour habillage des gaines de VMC.

02.2.2.5 4 **Coffres horizontaux - Soffites**

Plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur ossature métallique compris renforts complémentaires et toutes sujétions de mise en œuvre pour habillage de gaines et canalisations.
Isolation par 45 mm de laine de verre en panneaux semi rigides.
Finition des joints par bandes et enduit spécial.

Mise en œuvre selon recommandations du fabricant.

Localisation :
• R+1 suivant plan BET Fluides.

02.2.2.5 5 **Habillage en plaques de plâtre collées**

Plaques de plâtre cartonnées type BA 13 collées sur murs.
Collage par plots, au moyen de mortier adhésif.
Finition des joints par bandes et enduits spéciaux.
Mise en oeuvre et gâchage suivant conseils du fabricant et avis techniques du C.S.T.B.

Localisation :
• doublage des murs maçonnerie de la gaine ascenseur tous niveaux.,

02.2.2.5 6 **Habillage en plaques de plâtre collées sur tableaux et voussures**

Plaques de plâtre cartonnées type BA 13 collées sur tableaux et voussures.
Finition des joints par bandes et enduits spéciaux.
Bande armées dans les angles saillants.

02.2.2.5 7 **Raccords divers**

Raccords en plaques de plâtre collées compris toutes sujétions de préparation des supports :
- raccords divers au droit des portes créées,
- suivant nécessité du chantier.

Raccords divers en enduit plâtre compris toutes sujétions de préparation des supports :
- au droit des installations électriques modifiées dans la zone d'intervention,
- au droit des plinthes déposées,
- suivant nécessité du chantier.

02.2.3

PLAFONDS SUSPENDUS

02.2.3 1

Plafond en dalles 600 x 1200 laine de bois ossature semi encastrée

Plafond en dalles de fibre de bois très fines d'épicéa minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux blanche (fibres de 0.75 mm de largeur), réaction au feu Bs1d0, comme suit :

FORMAT : 600 x 1200 mm
MARQUE : KNAUF ou équivalent
REFERENCE : ORGANIC - E/SK-06
TEINTE : Naturelle
OSSATURE : T24
CALEPINAGE : En damier

Sujétions particulières :

- fixation sous charpente métallique,
- le système sera monté conformément aux préconisations du Fabricant et du DTU 58.1.

Localisation :

• ensemble du R+2 hors zone sanitaires.

02.2.3 2

Plafond acoustique bord droit aw = 1

Fourniture et pose d'un plafond suspendu constitué de dalles de plafond TOPIQ Alpha 20mm Board ou équivalent.

Dalles démontables posées sur ossature apparente de 24 mm de type Prelude ou Donn T24 formant un bord droit non décaissé.
Pour le calcul des charges de l'ossature, se référer aux tableaux de charges réparties admissibles du Prelude ou Donn.
Le plafond sera constitué de composé minéral basse densité non nocif suivant la directive européenne 97/67/69 EC.
La surface sera revêtue d'un voile acoustique non directionnel blanc et lisse, recouverte d'une peinture perméable aux sons, améliorant ainsi l'effet visuel et facilitant la pose. TOPIQ Alpha 20mm est nettoyable avec un chiffon sec ou humide.

La réaction au feu sera Euroclasse A1. L'absorption acoustique sera de **1,00 αw**.

Fréquence f (Hz)	**125**	**250**	**500**	**1000**	**2000**	**4000**
	0,45	***0,90***	***1,00***	***0,95***	***1,00***	***1,00***

L'atténuation latérale sera de 25 dB (Dnfw) et la réduction sonore (Rw) de 15 dB.
La réflexion de la lumière sera de 86% et la résistance à l'humidité (RH) de 100%.

Les dalles sont recyclables à 100%, de classe COV A+. Les dalles seront certifiées ANGE BLEU, label environnemental reconnu dans le programme LEED et compatible avec la mise en place de la démarche HQE.
Les daalles auront le marquage CE.
La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF DTU 58.1 juin 2019.

Nom du produit : TOPIQ Alpha 20mm
Matériau : Composé minéral à basse densité
Surface : lisse
Couleur : Blanc
Détail de bord : Board
Ossature : T24
Dimensions (mm) : 600x600x20mm, 1200x600x20mm
Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1
Absorption acoustique (aw) : 1,00 aw selon les normes EN ISO 354 & EN ISO 11654,
Atténuation latérale acoustique (Dnfw): 25 dB selon les normes EN ISO 10848-2 & EN ISO 717-1
Réduction sonore (Rw) : 15 dB selon les normes EN ISO 10140-2 :2010 & EN ISO 717-1
Réflexion de la lumière (%) : 86% selon la norme EN ISO 7742-2 & 3 (tel que spécifié dans la norme EN 13964)
Résistance à l'humidité (RH%) : 100%
Classe COV : A
Qualité de l'air : ISO 4 selon la norme ISO 14644-1
Poids : 3,1 kg/m²

Localisation :

• sanitaires et WC.

02.2.3 3

Dépose et repose de plafonds

Dépose de plafonds suspendus, et remise en place après intervention des lots fluides comprenant :

- dépose du plafond suspendu comprenant dalles et rails
- stockage sur site sous la responsabilité du présent lot,

...Suite de "02.2.3 3 Dépose et repose de plafonds..."

- après intervention des lots fluides et gros oeuvre, remise en place du plafond suspendu compris remplacement à l'identique de tous les éléments ne pouvant être réutilisés, dégradés... compris échafaudage,
- évacuation des gravois en décharge.

Localisation :

RDC

• dans local au droit de la cage ascenseur créée,
• au droit des locaux pour mise en oeuvre du renfort sous métallique créé,
• suivant plan BET Fluides pour déplacement de coffres horizontaux..

R+1

• dans local au droit de la cage ascenseur créée,
• dans local au droit de la cage escalier créée,
• suivant plan BET Fluides pour déplacement ou création de réseaux,
• suivant plan pour déplacement de puits de désenfumage, bouchage de chevêtres et création des nouveaux.

02.2.4 # MENUISERIES INTERIEURES

02.2.4.1 # BLOC PORTE

02.2.4.1.1 ## AME PLEINE

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES PORTES :

Huisserie métallique enveloppante protégée par primaire antirouille époxydique cuit au four.
Huisserie enveloppante en bois feuillu Ecocertifié finition prêt à peindre ou lasurer avec simple feuillure.
Les huisseries seront livrées protégées. Ces protections via adhésif plastique ou équivalent sera conservé jusqu'au traitement lasure en fin de chantier.
Ferrage par 4 paumelles de 130x86.

Vantail à âme pleine 350 kg/m³ avec cadre en bois exotique de 33 x 33.3, finition par placage chêne sur échantillons à soumettre au choix de l'Architecte .

Serrures à mortaiser monopoint de sureté avec label NF.
Cylindre double raccordé sur l'organigramme de l'établissement.
Béquille double sur plaque en alu finition chromé satinée suivant prescription de l'Architecte.

02.2.4.1.1 1 ### Bloc porte 1 vantail 28 dB - Repère P1

R_A = 28 dB

Joint acoustique.
Plinthe automatique ATHMER.

Dimension : 0.93 x 2.05 m ht.

02.2.4.1.1 2 ### Bloc porte 1 vantail CF ½h - Repère P2

Joint intumescent.

Ferme porte type Série 620 125 CE Bricard ou équivalent, bras à glissière anti-vandalisme, thermo-constant, force 3, répondant aux exigences de la loi Handicapés et Personnes à Mobilité Réduite.

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant le bloc porte.

Dimension : 0.73 x 2.05 m ht.

02.2.4.1.1 3 ### Bloc porte 1 vantail CF ½h - Repère P3

Joint intumescent.

Ferme porte type Série 620 125 CE Bricard ou équivalent, bras à glissière anti-vandalisme, thermo-constant, force 3, répondant aux exigences de la loi Handicapés et Personnes à Mobilité Réduite.

...Suite de "02.2.4.1.1 3 Bloc porte 1 vantail CF ½h - Repère P3..."

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant le bloc porte.

Dimension : 0.93 x 2.05 m ht.

02.2.4.1.1 4 **Bloc porte tiercé CF ½h - Repère P4**

Joint intumescent.

Ferme porte Série 620 125 CE Bricard, bras à glissière anti-vandalisme, thermo-constant, force 3, répondant aux exigences de la loi Handicapés et Personnes à Mobilité Réduite, sur le vantail principal.
Crémone Pompier 7200 22 en applique à poignée tournante BRICARD ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
Pas de cylindre.

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant le bloc porte.
Dimension : suivant plan.

02.2.4.1.1 5 **Bloc porte 2 vantaux CF ½h - Repère P6**

Joint intumescent.

Béquille simple sur plaque
Demi cylindre
Verrou haut et bas sur le vantail semi fixe.

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant le bloc porte.

Dimension : 0.73 x 2.05 m ht.

02.2.4.1.1 6 **Bloc porte 1 vantail sans cylindre - Repère P7**

Pas de cylindre.
Dimension suivant plan

Localisation :
• sas sanitaire.

02.2.4.1.1 7 **Bloc porte 1 vantail à condamnation - Repère P8**

Serrure monopoint à condamnation.
Béquille double avec voyant d'occupation des lieux.

Localisation :
• san 02.

02.2.4.1.1 8 **Bloc porte 1 vantail à condamnation PMR - Repère P9**

Serrure monopoint à condamnation.
Béquille double avec voyant d'occupation des lieux.
Barre de tirage Ø 32 longueur : 600 mm, finition à l'identique des béquilles compris fixations.

Localisation :
• san 01.

02.2.4.1.1 9 **Bloc porte tiercé CF ½h - Repère P10**

Joint intumescent.

Ferme porte Série 620 125 CE Bricard, bras à glissière anti-vandalisme, thermo-constant, force 3, répondant aux exigences de la loi Handicapés et Personnes à Mobilité Réduite, sur le vantail principal.
Crémone Pompier 7200 22 en applique à poignée tournante BRICARD ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
Pas de cylindre.

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant le bloc porte.
Dimension : suivant plan.

02.2.4.2 # PLACARDS

02.2.4.2 1 ## Façade de placard technique

Huisserie bois finition prêt à peindre compris tous accessoires de mise en oeuvre.
Paumelles de 130x86
Vantaux avec cadre en médium éP 16 mm minimum.
Serrure 1 point à mortaiser avec rosette.
Verrou haut et bas sur le vantail semi fixe.
Dimension suivant plan.

Localisation :
• suivant plans 406 et 407.

02.2.4.3 # CHASSIS VITRE

02.2.4.3 1 ## Châssis fixe 35 dB - Repère P5

Affaiblissement acoustique : 35 dB
PF 1/2H
Cadre en chêne enveloppant la cloison compris parcloses.
Vitrage simple vitrage feuilleté acoustique et pare flamme de type SGG Contraflam EW30 ou équivalent.
Mise en œuvre assurant une étanchéité à l'air parfaite par pose d'un résilient type Compriband.
Finition de l'ensemble prêt à peindre.

Dimension suivant plan.

02.2.4.4 # OUVRAGES DIVERS

02.2.4.4 1 ## Meuble cuisine

Fabrication et pose de mobilier pour cuisine aménagée en panneaux stratifiés comprenant plan de travail, portes de placards pour meuble bas, etc. suivant plan architecte.
Teinte des panneaux stratifiés (gamme LES HARMONIES DECORS UNIS ET FANTAISIE OU DECORS BOIS de chez EGGER ou équivalent) et mélaminés au choix de l'Architecte.
Ossature complémentaire porteuse en sapin raboté traité fongicide insecticide.
Plan de travail ép. 28 mm en panneaux de bouleau stratifés.
Portes avec poignées en inox brossé type bâton Ø 12.
Charnières, coulisses à amortisseurs intégrés, consoles de fixation et autres ferrages en inox.
Crédence en contreplaqué de bouleau stratifés ép. 16 mm.
Etagères en panneaux mélaminés
Equipement complémentaire :
- 1 porte de placard avec poubelle pivotante à ouverture automatique de 36 litres.

Portes avec amortisseur de fermeture.
Compris toute sujétion de mise en oeuvre et de découpe pour les lots Electricité et Plomberie (luminaires, évier, canalisations, etc.).
Fabrication suivant plan de détail architecte.

02.2.4.4 2 ## Butoirs de porte alu

Butoir de porte type ARAMIS de chez BRICARD finition argent ou équivalent.
Fixation par vis et cheville.

02.2.4.4 3 ## Trappes de visite CF 1h - 41 dB

Trappes constituées d'un bâti aux 4 sens, feuilluré, et d'un vantail à âme pleine.

Vantail en médium hydrofuge prépeint + panneau de 24 mm.
Joint intumescent et isophonique.

Fermeture par 2 batteuses carré de 6 x 6.

Sens du feu : recto verso.
PV feu à fournir avant pose des blocs portes avec liste des éléments constituant la trappe.
Dimension : 0.45 x 0.45 m ht environ.

Localisation :
• sur gaines techniques.

02.2.4.4 4 **Plinthes sapin 10x100**

Fourniture et mise en oeuvre de plinthes sapin finition prêt à peindre, fixation par clouage et collage, compris toutes sujétions de trainées.

Localisation :
• dans locaux avec sol linoléum.

02.2.4.4 5 **Raccords plinthes à l'identique de existantes**

Plinthes à l'identique de l'existant compris toutes ujétions de mise en oeuvre.

Localisation :
• RDC et R+1 au droit de la zone d'intervention au droit des nouvelles parois, au droit des parois démolies, portes bouchées...

02.2.4.4 6 **Habillages courants**

Champlat Sapin à peindre, section 50/10, à arêtes vives, ajustés d'onglet, pour :
- Toutes les menuiseries bois selon besoins.

Baguettes d'habillage diverses, ½ rond, ¼ rond, cornière, congés, etc..., pour :
- A la demande du Maître d'œuvre, partout ou cela sera rendu nécessaire.

02.2.4.4 7 **Signalétique informative par plaques alu**

Plaquettes en aluminium brossé 100 X 100 mm.
Texte ou logo en noir mat.
A fixer par adhésifs pré-positionnés.

02.2.4.4 8 **Remise des clés**

En fin de chantier, préalablement à la réception, le présent lot remettra au Maître d'Ouvrage l'ensemble des clés pour chaque cylindre.
Chaque clé sera sur un porte clé de couleur avec étiquette imprimée laser portant la dénomination du local.

02.2.5 # PEINTURE

02.2.5.1 # PEINTURE INTERIEURE

Les peintures seront conformes à la réglementation COV 2010 - Directive européenne 2004/42/CE

L'Entreprise devra privilégier l'emploi de produits NF Environnement ou avec ECO LABEL

La résistance à l'abrasion des peintures sera de classe 1 ou 2 suivant la NF EN 13.300

Les finitions seront de classe A conformément au NF DTU 59.1 P1-1.

02.2.5.1 1 **Peinture satinée sur murs**

Après préparation des supports compris impression, exécution de 2 couches de peinture type COFABRILL SATINE de chez ZOLPAN ou équivalent.
- Support : plaques de plâtre et existant
- Qualité du travail : soigné,
- Couleur : au choix de L'Architecte

Plusieurs teintes pourront être retenues, suivant le choix de l'architecte et du Maître d'Ouvrage.

Localisation :
RDC
• circulation C107,
• Bureaux GR 02 et GR 06.
R+1
• nouvelle cloison coté circulation toute hauteur, avec surlargeur de 2.00 ml de part et d'autre de la nouvelle cloison,
• greffe et sas.
R + 2
• ensemble du R+2.

02.2.5.1 2 **Peinture sur bois**

Après préparation des supports bruts ou prépeints, exécution de 2 couches peinture type ONDIKYD SATIN de chez Zolpan ou équivalent.

- Qualité du travail : soigné,
- Couleur : au choix de L'Architecte.

Localisation :

DANS LA ZONE D'INTERVENTION

• huisseries des blocs portes,
• plinthes bois,
• trappes,
• tout ouvrage bois apparents.

02.2.5.1 3 **Peinture sur métaux**

Après préparation des supports, application d'un primaire ou raccord de peinture antirouille, exécution de 2 couches peinture type Z SATIN de chez Zolpan ou équivalent.

- Qualité du travail : soigné,
- Couleur : au choix de L'Architecte.

Localisation :

• tuyauteries.

02.2.5.1 4 **Peinture sur PVC**

Après préparation des supports et primaire d'accrochage, exécution de 2 couches peinture type Z SATIN de chez Zolpan ou équivalent.

- Qualité du travail : soigné,
- Couleur : au choix de L'Architecte.

Localisation :

• tuyauteries.

02.2.5.2 # OUVRAGES DIVERS

02.2.5.2 1 **Joint acrylique**

Réalisation de joints acryliques à la pompe pour finition au pourtour des menuiseries extérieures et intérieures, plinthes, etc.

02.2.5.3 # NETTOYAGE

02.2.5.3 1 **Nettoyage général**

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir un nettoyage de mise en service, avant réception des locaux.

En fin de chantier, l'entrepreneur du présent lot exécutera les nettoyages par tous les moyens appropriés après avoir ôté toutes les protections.

Il ne sera pas fait usage de produits acides pour les sols carrelés.

Le peintre sera tenu pour responsable des accidents et taches occasionnés sur les menuiseries, appareils ou autres, dus à l'emploi de produits tachants ou agressifs.

Les verres et menuiseries extérieures seront lavées sur les 2 faces.

Les verres rayés seront remplacés.

Ces nettoyages intéressent toutes les parties des bâtiments :

- Nettoyage de tous les appareils sanitaires et robinetteries
- Lavage des sols de toute nature,
- Lessivage éventuel des murs, huisseries ou boiseries
- Lavage des faïences et carrelages muraux
- Nettoyage des menuiseries extérieures et de leurs vitrages
- Nettoyage des volets roulants aux 2 faces
- Nettoyage de tous les miroirs
- Quincaillerie (boutons de porte, béquilles, etc.)
- Appareillage électrique (interrupteur, etc.)
- dépose de toutes les protections de chantier sur les menuiseries, escaliers, poteaux métalliques, etc.

Sont compris dans les nettoyages, le balayage, et l'évacuation des déchets résultants des nettoyages eux-mêmes.

...Suite de "02.2.5.3 1 Nettoyage général..."

Les nettoyages doivent faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile, les tâches de plâtre, ciment, etc. les traces des films de mortier.

Les produits employés, (solvants, décapants, etc...) les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc...).

Le ponçage au grès est formellement interdit sur les revêtements émaillés ou les appareils sanitaires.

Dans les cas de revêtements (sol ou verticaux) non traditionnels, il y aura éventuellement lieu de se référer pour les nettoyages aux indications données par les fabricants

Ce nettoyage est à prévoir dans toutes les pièces mais ne dispense pas tous les corps d'état de l'évacuation de leurs déchets et gravois.

En cas de litige, le Maître d'œuvre désignera le gestionnaire du compte prorata pour évacuer les déchets et gravois à la charge du compte prorata.

02.2.6 # SOLS SOUPLES - FAIENCE

02.2.6.1 # PREPARATION DES SUPPORTS

02.2.6.1 1 ## Ragréage P3 sur sol existant

Ragréage autolissant à base de produit monocomposant ou bi-composant comprenant le grattage, dépoussiérage l'arasement des défauts de niveaux et toutes sujétions. Contraintes de séchages et d'applications suivant les prescriptions du fabricant.
Prévoir primaire d'adhérence au préalable.

Toute compensation de différence d'arase de sol existant à la charge du présent lot.
Toutes sujétions de reprise éventuelle du support existant à la charge du présent lot, visite des lieux indispensable.

Localisation :
• R+1.

02.2.6.1 2 ## Ragréage sur sol bois

Après dépoussiérage par aspiration, application d'un primaire d'adhérence pour produit bi-composant type P3.
Ragréage fibré pour supports à déformations à base de ciments, résines synthétiques, adjuvants spéciaux et fibres synthétiques comprenant le grattage, le dépoussiérage l'arasement des défauts de niveaux et toutes sujétions.
Contraintes de séchages et d'applications suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation :
• R+2.

02.2.6.2 # SOLS PVC

02.2.6.2 1 ## Sols souples en lés U3 P3

Revêtement de sol PVC à couche d'usure compacte, en lés de deux mètres de large avec armature en voile de verre.
Il sera exempt de métaux lourds et de CMR 1 & 2. Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné sont < 100 µg / m³
La couche d'usure dans la masse aura une épaisseur 50 % supérieure à l'exigence CSTB dans le classement choisi : 0,87 mm.
Traitement Protecso ou équivalent, d'une épaisseur minimum de 25µm, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du matériau.
Traitement fongistatique et bactériostatique de type Sanosol ou équivalent.
Mise en œuvre conformément à la NF P 62-203 de mai 1993 (DTU 53.2)
Cordon de soudure à chaud.
L'Entreprise prévoira toutes sujétions pour garantir une parfaite étanchéité au droit des canalisations.

Marque :	**GERFLOR ou équivalent**
Type :	**TARALAY MATIERES**
Classement :	**U3 P3 E2/3 C2 (Classement UPEC)**
	Bfl S1 (Classement feu.)

...Suite de "02.2.6.2 1 Sols souples en lés U3 P3..."

ΔLw : **6 dB**

Teinte : **Au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant**
Pose : **Collage en plein à la colle émulsion acrylique.**

Localisation :
• sanitaires et WC.

02.2.6.2 2 **Remontée de sol souple en plinthe**

Remontée de sol souple en plinthe comprenant pièce d'appui pour remontée en plinthe et profil d'arrêt en PVC adhésif de teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :
• sanitaires et WC.

02.2.6.3 # SOLS LINOLEUM

02.2.6.3 1 **Linoléum en lés**

Revêtement linoléum acoustique avec armature en toile de jute en lés de deux mètres de large.
Il sera composé d'huile de lin, résine de pin, farine de liège et de bois, charge minérale, jute et plus de 30% de matière recyclée.
Traitement de protection xf²™ appliqué en fin de fabrication évite le décapage et la métallisation pendant toute la durée de vie du produit, permettant ainsi sa mise en trafic immédiate après le nettoyage de fin de chantier.
Les joints entre lés seront traités avec le cordon de soudure xf²™.
Joint acrylique à la pompe entre sol et plinthes.
Garantie 10 ans.

Marque : **TARKETT ou équivalent**
Type : **Linoléum Etrusco coton**
Classement : **U3 P3 E2 C2 (Classement UPEC)**
Cfl-s1 (Classement feu.)

ΔLw : **14 dB avec sous-couche Elafono**

Teinte : **Au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant.**
Pose : **Collage en plein par colle agréée par le fabricant.**
Support : **Plancher bois**

Localisation :
• suivant plan de repérage architecte.

02.2.6.4 # FAIENCE

02.2.6.4 1 **Faïence 5 x 5 couleur**

Faïence en grès cérame porcelainé émaillé type PRO ARCHITECTURA 5 x 5 de chez Villeroy & Boch ou équivalent posée en damier sans combinaison, façon de bande décorative à hauteur composée de carreaux posés en quinconce et de couleur différente de la faïence. Finition mat ou brillant au choix de l'Architecte
L'Entreprise devra obligatoirement soumettre au choix de l'Architecte un nuancier avec à minima 20 teintes variées, quel que soit l'industriel choisi par l'entreprise pour la fourniture de la faïence.

Pose par collage à l'adhésif type WEBER.COL de Weber et Broutin ou équivalent.
Traitement des joints par WEBER.JOINT HR ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Prévoir étanchéité classe EB+ collectif sous carrelage.
Renforts par bande d'étanchéité dans les angles.

Joint type SCHLÜTER DILEX-AS en périphérie des appareils sanitaires, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
Joint type SCHLÜTER RONDEC PRO dans les angles saillants, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :
• suivant plan de repérage architecte.

02.2.6.4 2

Faïence 10 x 10 couleur

Faïence en grès cérame porcelainé émaillé type PRO ARCHITECTURA 10 x 10 de chez Villeroy & Boch ou équivalent posée en damier sans combinaison, façon de bande décorative à hauteur composée de carreaux posés en quinconce et de couleur différente de la faïence. Finition mat ou brillant au choix de l'Architecte
L'Entreprise devra obligatoirement soumettre au choix de l'Architecte un nuancier avec à minima 20 teintes variées, quel que soit l'industriel choisi par l'entreprise pour la fourniture de la faïence.

Pose par collage à l'adhésif type WEBER.COL de Weber et Broutin ou équivalent.
Traitement des joints par WEBER.JOINT HR ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Prévoir étanchéité classe EB+ collectif sous carrelage.
Renforts par bande d'étanchéité dans les angles.

Joint type SCHLÜTER DILEX-AS en périphérie des appareils sanitaires, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
Joint type SCHLÜTER RONDEC PRO dans les angles saillants, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :
• suivant plan de repérage architecte.

02.2.6.5

DIVERS

02.2.6.5 1

Barres de seuils alu ou laiton vissée

Barres de seuils en laiton ou aluminium, fixation par vis et cheville.